

Cabinet du Préfet.- Relations avec les autorités de tutelle : rapports traitant de l'ensemble des problèmes administratifs, économiques, financiers et sociaux intéressant le département et notamment l'état de l'opinion, les problèmes de ravitaillement et les relations avec l'occupant (100W404)  
Rapport du 7 octobre 1940

CC/ML

PREFECTURE  
DE  
SEINE-ET-MARNE  
CABINET  
DU PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Melun, le 7 Octobre 1940.

Le Préfet du département de Seine-et-Marne  
à Monsieur le GENERAL DE CORPS D'ARMÉE  
Délégué Général du Gouvernement dans les  
Territoires occupés -

Conformément aux instructions contenues dans votre circulaire du 9 Septembre dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après mon rapport sur l'ensemble des problèmes administratifs, économiques, financiers et sociaux intéressant mon Département, faisant suite à mon envoi du 30 Juillet dernier.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1°- Quelle est la situation des services publics départementaux et communaux ?  
Quelles sont les principales mesures prises par vous pour assurer leur remise en marche ?

Les services départementaux et communaux fonctionnent d'une façon normale. La presque totalité des fonctionnaires ont rejoint leur poste.

a) POSTES, TELEGRAPHES, TELEPHONES.- Ainsi que je vous l'avais indiqué dans mon précédent rapport, ce service fonctionne normalement. Toutefois le secteur téléphonique de FONTAINEBLEAU h'a été que partiellement restitué par les Allemands. Les bureaux de Postes de DAMMARTIN-en-GOËLE et MONTEREAU qui avaient été détruits sont en voie de réparation.

b) SERVICES FINANCIERS (ENREGISTREMENT, TRESORERIE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES).- Le personnel de ces services est entièrement rentré.

....

- 2 -

Les agents qui manquent encore sont prisonniers; ils ont été remplacés par des intérimaires. Les Contributions Directes vont entreprendre la refection des rôles et des avertissements de 1939-1940 égarés ou détruits. Les Contributions Indirectes évaluent la rentrée de l'impôt aux 2/3 de celle du temps normal. Les lois sont convenablement appliquées et les redevables font face de bonne grâce à leurs obligations fiscales.

c) OFFICE DEPARTEMENTAL DE PLACEMENT.- Je vous signalais dans mon précédent rapport que ce service avait repris son activité. En effet, en plus du bureau de MELUN, 9 sections fonctionnent dans le département qui ont effectué au total les placements ci-après: 349 hommes et 76 femmes pour le mois d'août, 605 hommes et 133 femmes pour le mois de Septembre.

d) OFFICE DEPARTEMENTAL D'HYGIENE SOCIALE.- Je vous indiquais le 30 Juillet que le personnel de ce service n'était pas au complet. Actuellement l'inspecteur départemental d'Hygiène et les deux inspecteurs adjoints, démobilisés, ont repris leur service. Les hôpitaux de FONTAINEBLEAU et COULOMMIERS sont entièrement occupés par les Allemands. Il y aurait lieu de demander à l'autorité occupante la libération de ces locaux indispensables pour les besoins de la population civile.

e) INSPECTION ACADEMIQUE.- Je vous signalais dans mon précédent rapport qu'un certain nombre d'instituteurs n'étaient pas rentrés. Actuellement 80 % de l'effectif du personnel a rejoint son poste. Il serait nécessaire que les 55 instituteurs encore en zone libre rentrent immédiatement. Il serait souhaitable également d'obtenir la libération de 30 locaux scolaires encore occupés par l'Autorité allemande. J'ai déjà fait dans ce

....

- 3 -

sens, à la Feldkommandantur, une démarche qui est restée jusqu'à ce jour sans résultat.

f) ASSISTANCE PUBLIQUE. - L'Inspecteur départemental de l'Assistance Publique démobilisé a repris ses fonctions. Le retour en SEINE-ET-MARNE de la Maison départementale repliée dans l'YONNE va s'effectuer.

g) ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES. - Le personnel de ces établissements est au complet. Deux surveillants-chefs et 6 surveillants retraités rappelés à l'activité sont encore en service.

h) SERVICES VETERINAIRES. - La situation des Services Vétérinaires s'est nettement améliorée depuis le mois de Juillet. Le Directeur départemental dispose actuellement de 23 vétérinaires sanitaires sur 36.

i) PONTS ET CHAUSSEES ET SERVICE VICINAL. - Tous les fonctionnaires de cette administration, sauf 8 qui sont prisonniers, ont repris leurs fonctions.

j) PALAIS DE FONTAINEBLEAU. - Divers travaux de restauration sont en cours d'exécution. Des réceptions organisées par les autorités occupantes sont fréquemment données dans les salles du château, notamment les 4 et 22 Septembre où des banquets ont eu lieu sous la présidence de hautes personnalités allemandes (Dr. LEY, Général en Chef).

Le personnel de l'enseignement est en déficit de 227 fonctionnaires. Sur ce nombre 17 professeurs du second degré et 55 instituteurs, non mobilisables, ou institutrices sont encore en zone libre. Malgré mon invitation ils n'ont pas encore rejoint leur poste. Il y aurait lieu de leur enjoindre de le faire immédiatement sous peine de sanctions. En ce qui me concerne, sauf objection de votre part, je me propose de suspendre de leurs fonctions tous ceux qui n'auraient pas fait acte de présence au 30 Septembre.

2°- Quels sont par ordre d'urgence les fonctionnaires départementaux et communaux dont vous estimez le retour le plus nécessaire ?

- 4 -

Parmi ces derniers, quels sont ceux qui auraient abandonné leur poste sans ordre régulier ou sans nécessité absolue ?

3°- Quelles sont les difficultés essentielles auxquelles vous vous heurtez au point de vue administratif du fait des circonstances ?

Je n'ai rien à ajouter à ce sujet à mon précédent rapport.

SERVICES FINANCIERS. - Les tournées des agents chargés du recouvrement des impôts ou de l'établissement des matrices sont entravées par le manque de carburant. Il en est de même pour l'approvisionnement des recettes buralistes et des débits.

SERVICES D'HYGIENE. - La fréquentation des consultations des dispensaires est rendue très difficile pour les mêmes motifs.

Les établissements de cure étant situés en grand nombre en zone libre, il est pratiquement impossible d'y envoyer des malades en sanatorium ou en préventorium et il est très difficile d'en faire revenir ceux dont la cure est terminée.

INSPECTION ACADEMIQUE. - L'Inspection Académique manque de directives en ce qui concerne les mesures d'accueil relatives aux instituteurs repliés d'Alsace et Lorraine. Il conviendrait que des instructions précises lui soient adressées à ce sujet.

## II - QUESTIONS ECONOMIQUES

RAVITAILLEMENT  
1°- Y a-t-il pour les populations des difficultés de ravitaillement ?

Pour quelles denrées se produisent-elles plus spécialement ?

Dans mon rapport de Juillet dernier je signalais les principales difficultés de ravitaillement et les causes de ces difficultés. Les mesures qui ont été prises pour y remédier sont les suivantes :

Jusqu'à la mi-Août le ravitaillement s'est effectué presque exclusivement sous la direction des Maires. Aujourd'hui, conformément aux ordres du Gouvernement, l'organisation en voie d'achèvement rendra toute leur activité aux commerçants réunis en groupements professionnels.

Les besoins mensuels ont été chiffrés par denrée en tenant compte de la population et des rations obligatoires.

....

- 5 -

Des groupements d'achat et de répartition fonctionnent pour l'épicerie, le vin, la viande, la farine, le sucre et le lait.

Mais il paraît difficile de parvenir à servir même les rations mensuelles applicables le 23 Septembre. Surtout pour les denrées ci-après: matières grasses, savon, conserves et denrées coloniales.

DE PLUS LE RATIONNEMENT EXCESSIF DU PAIN ET DU LAIT MECONTENTE VIVEMENT LA POPULATION. LE RETABLISSEMENT DES RATIONS APPLIQUEES EN JUILLET: 200 gr., 300, 500 ou 700 gr. DEVRAIT ETRE ENVISAGE.

De très graves difficultés d'ordre social et sanitaire sont à prévoir du fait de la pénurie de certains aliments de première nécessité. Ne pouvant se chauffer et étant sous alimentés, il est à craindre que, cet hiver, les habitants des agglomérations industrielles comptant de nombreux chômeurs, travaillés par la propagande communiste, créent de l'agitation.

Le Département est excédentaire en blé, farine et sucre et, autant qu'on puisse en juger actuellement, en lait.

Les difficultés d'acheminement sont la conséquence des difficultés des moyens de transport: insuffisance des moyens ferrés, pénurie de carburant, de chevaux, etc...

#### COMMUNICATIONS

1°- Les communications téléphoniques, télégraphiques, ferroviaires, ont-elles commencé à reprendre dans le département?

Il y a lieu d'ajouter, aux secteurs téléphoniques et télégraphiques dont je vous avais signalé le rétablissement, la mise en service de 18 circuits entre MELUN et PARIS et la liaison directe assurée entre MELUN et 28 communes importantes du Département. Tous les bureaux de poste sont rouverts et l'acheminement des correspondances est assuré de façon réduite mais régulière.

....

- 6 -

Le trafic ferroviaire est toujours réduit en raison de la destruction de nombreux ouvrages d'art.

2°- Cette reprise est-elle en progression et possédez-vous sur place les moyens nécessaires pour qu'elle se poursuive ?

Malgré les entraves apportées par l'autorité occupante, un gros effort a été fait comme il est mentionné ci-dessus pour l'amélioration des communications. Cependant, dans le groupement de FONTAINEBLEAU le téléphone était jusqu'à ce jour suspendu par ordre de l'autorité allemande. A la suite de mes interventions et de celles des Ingénieurs des P.T.T. les communications vont reprendre avec la seule ville de FONTAINEBLEAU pour un nombre limité d'abonnés -(50). D'autres démarches sont en cours pour obtenir la libération complète de ce groupement.

3°- Est-il nécessaire de recourir à des techniciens, à de l'outillage ou à de la main-d'œuvre pris en dehors du département pour réparer les ouvrages d'art et assurer la reprise de communications ?

La Société Nationale des Chemins de Fer et le Service des Ponts et Chaussées paraissent pouvoir assurer la réfection des installations et des ouvrages détruits avec les moyens dont ils disposent.

#### DESTRUCTIONS

Quelle est l'importance des destructions concernant les bâtiments publics et privés ?

Dans mon précédent rapport je vous ai signalé la destruction de 136 ponts et de 250 à 300 maisons. Il y a lieu d'ajouter à cette liste : les églises de MONTEREAU, Notre-Dame de MELUN, St-Aspais de MELUN, MAY-en-MULTIEN, MARLES-en-BRIE, BRANSLES, VERDELOT et la tour de l'Abbaye de JOUARRE qui ont été endommagées. Les travaux de réfection de ces monuments sont en cours.

#### INDUSTRIES

1°- Industries qui ont été détruites et ne pourront reprendre sans des travaux importants

A part ceux que je vous signalés il n'y a pas eu d'autres établissements industriels détruits. Il s'agit de la sucrerie de MONTEREAU et d'une scierie mécanique à CLAYE-SOUILLY.

2°- Celles dont l'équipement est intact et pour lesquelles les la main-d'œuvre fait défaut.

Aucune

....

- 7 -

3°- Celles qui n'ont pas repris, bien que disposant sur place de l'équipement et de la main-d'oeuvre :

Raisons de cette inactivité

Les Etablissements DEGOND à LONGUEVILLE et BUGAUD à ST-GERMAIN-sur-MORIN n'ont pas obtenu encore de l'autorité allemande, malgré mes interventions, la levée de l'ordonnance de saisie sur leurs marchandises.

La Compagnie Nationale des Radiateurs à DAMMARTIN-les-LYS, employait auparavant 500 ouvriers travaillant 40 heures par semaine, aujourd'hui, par ordre de l'autorité allemande, elle est obligée de limiter sa production à 30 % de celle de l'année précédente et par conséquent ne peut occuper que 275 ouvriers travaillant 24 heures par semaine. La Brasserie GRUBER et les deux chocolateries du département ne peuvent obtenir les matières premières nécessaires à leur fabrication.

4°- Celles qui sont en activité; nature de la production et débouchés

Je vous ai donné dans mon rapport de Juillet dernier la liste de ces différentes industries : Il s'agit de la plupart des industries d'alimentation: Chocolaterie MENIER à NOISIEL, pâtes alimentaires FERRAND & RENAUD etc..., les tanneries et enfin les usines de produits pharmaceutiques de MEUN et de la région. Ces usines possèdent leurs débouchés sur tout le territoire national.

#### AGRICULTURE

1°- Les travaux des champs sont-ils assurés de manière à permettre la récolte dans de bonnes conditions ?

Les travaux agricoles sont rendus difficiles pour deux raisons :

a) Féerie de carburant et de combustible.- La SEINE-&-MARNE est une région de grande culture industrielle et la période d'activité mécanique va commencer. Or par défaut de carburant cette activité menace d'être sérieusement entravée.

Le battage des céréales ne peut s'effectuer en raison du manque de charbon.

b) La traction animale a été fortement éprouvée et l'aide de l'armée allemande ne peut compenser les pertes subies. De plus, en raison de l'occupation des fermes par les unités allemandes montées, de grandes difficultés vont surgir pour le ravitaillement du cheptel en fourrage. Il y aurait lieu d'obtenir de l'autorité allemande :

1°- qu'elle s'adresse exclusivement pour ses

....

- 8 -

réquisitions de fourrage aux commissions de ravitaillement; 2°- qu'elle cesse ses achats de vaches laitières.

En fait, les autorités occupantes manquent de données techniques et adoptent pour le département une manière de voir correspondant aux possibilités agricoles de leur pays.

2°- Ya-t-il insuffisance de main-d'oeuvre agricole ?

Quelles mesures ont été prises pour y parer ?

Pas d'insuffisance de main-d'oeuvre agricole actuellement, en raison de l'emploi des prisonniers de guerre et des réfugiés. Toutefois, si cette main-d'oeuvre venait à faire défaut, les cultivateurs de SEINE-&-MARNE se trouveraient en difficulté. L'appel adressé aux chômeurs de l'industrie et du commerce pour qu'ils acceptent du travail dans l'agriculture est demeuré à peu près sans résultat. J'ai signalé aussi à M. le Ministre de la Production Industrielle que la main-d'oeuvre berbère mise à la disposition des agriculteurs est retirée chaque jour alors que ces travailleurs n'ont pas terminé leur contrat.

#### III - QUESTIONS FINANCIERES

a) SITUATION MONETAIRE

1°- Quelles monnaies ont été mises en circulation par l'autorité occupante ?

Les divers types de signes monétaires français circulent de façon satisfaisante et aucune gêne n'a été signalée. Les billets allemands du Reichskreditkassen circulent à un rythme toujours rapide.

L'approvisionnement en France par les soins de la Banque de France a-t-il repris ?

OUI

b) SITUATION BANCAIRE

1°- Le fonctionnement des Banques françaises a-t-il repris ?

Tous les Etablissements de crédit et Banques du Département ont repris leur activité, mais celle-ci est des plus réduites, les opérations d'escompte et avances sur titres et les ouvertures de crédits étant à peu près nulles.

Les Caisses d'Epargne ont repris également leur fonctionnement normal, mais les opérations sont peu nombreuses.

...

- 9 -

IV - QUESTIONS SOCIALES

Activité des différents services d'assistance et de Prévoyance Sociales ?

Assurances sociales, chômage, dispensaire, oeuvre pour l'enfance, accidents du travail.

Le problème de la main-d'oeuvre occupée qui travaillait pour la Défense Nationale reste difficile à résoudre. Comme je l'ai indiqué plus haut le retour à la terre est pratiquement très rare.

Actuellement 2.444 chômeurs hommes bénéficient de l'allocation.

L'exploitation des coupes forestières et les travaux pour lesquels l'Etat a fait des avances (loi du 5 Août 1940) réduiront dans une certaine mesure ce chômage. Le rétablissement du pourcentage de la main-d'oeuvre étrangère soulèvera des difficultés de la part des autorités occupantes qui à maintes reprises, sont déjà intervenues auprès d'industriels pour exiger la réintégration des étrangers licenciés. Le licenciement de ces travailleurs pose la question de l'indemnité fixée par les conventions collectives qui, en raison de la situation actuelle, devient une charge excessivement lourde pour les entreprises dont la trésorerie est déjà particulièrement difficile.

Les Caisses d'Assurances Sociales, d'allocations familiales et de congés payés ont repris leur paiement.

En ce qui concerne les allocations familiales, il est regrettable que les Comités de gestion aient limité le nombre des allocations à la durée du travail effectivement accompli par les bénéficiaires.

L'application de la loi du 12 Août imposant une contribution de 20 % aux employeurs qui font effectuer plus de 40 heures de travail par semaine va certainement créer des difficultés aux nombreuses sucreries de la région qui seront obligées pendant la campagne betteravière de dépasser la durée légale du travail.

• • •

- 10 -

Conformément à vos instructions, je vous

indique ci-après les problèmes qui me paraissent revêtir le plus d'importance et auxquels une solution n'a pas été encore apportée par l'Administration Centrale.

1°- Ravitaillement en carburant.- Le contingent qui m'est alloué pour un mois pour l'ensemble des besoins du département est de 400.000. En temps normal la quantité d'essence nécessaire à la SEINE-et-MARNE pour la même période est de 4.500.000 litres. Il est donc à peine possible d'alimenter le 1/10 des véhicules qui circulaient auparavant. Cet état de choses paralyse nécessairement les transports de tous ordres.

Les services administratifs et notamment l'administration des Postes et les Services Financiers souffrent également du manque de moyen de transport. J'ai été amené à envisager le groupement de différents services en leur demandant de n'utiliser qu'un même véhicule pour leurs tournées, mais ce n'est pas toujours possible.

2°- Ravitaillement en charbon.- En temps normal le département consomme pour la 7ème collectivité (foyer domestique), 20 à 25.000 tonnes de charbon par mois. Or, il a été mis à ma disposition sur le papier, 7.000 t. par mois et je n'ai effectivement reçu que 3.500 tonnes au lieu de 7.000 pour le mois d'Août et de 2.000 pour le mois de Septembre.

En se basant sur 7.000 tonnes mensuelles, il n'est possible d'accorder 50 Kgs. par foyer et par mois pour les familles qui ont le gaz installé dans leur habitation et 100 Kgrs. par foyer et par mois pour les autres. Ces quantités sont déjà nettement insuffisantes pour assurer le chauffage et permettre la cuisson des aliments. Si le contingent prévu est diminué, la situation deviendra dramatique et pourrait entraîner les plus difficiles.

Pour économiser encore le combustible, j'ai décidé de n'autoriser le chauffage central qu'à partir du 1er Novembre et j'envisage pour les Administrations la réunion du personnel de plusieurs bureaux dans une pièce qui sera seule chauffée.

3°- Prisonniers de guerre.- Je crois devoir vous signaler également l'intérêt qu'il y aurait à obtenir de l'autorité

.....

- II -

allemande la libération d'un plus grand nombre de prisonniers de guerre. Depuis près d'un mois la Feldkommandantur refuse d'accueillir mes demandes sur ce point. De nombreux fonctionnaires sont encore prisonniers (145 pour l'Enseignement). Même situation, encore aggravée, dans l'agriculture où de nombreux chefs de grandes exploitations sont encore prisonniers malgré mes sollicitations répétées.

4<sup>e</sup> - Retraités encore en service. - Il existe encore, dans certains services, des retraités qui avaient été rappelés à l'activité pour la durée des hostilités. Le maintien de ces fonctionnaires me paraît pas s'imposer, alors qu'il existe de nombreux chômeurs parmi lesquels il serait facile de recruter le personnel auxiliaire qui pourrait remplacer momentanément les agents prisonniers.

Une décision du Gouvernement pourrait être provoquée sur ce point.

Le Préfet,

Signé : Voizard.

Cabinet du Préfet.- Relations avec les autorités de tutelle : rapports traitant de l'ensemble des problèmes administratifs, économiques, financiers et sociaux intéressant le département et notamment l'état de l'opinion, les problèmes de ravitaillement et les relations avec l'occupant (100W404)  
Rapport du 20 mars 1941

0/3  
PRÉFECTURE  
DE  
SEINE-ET-MARNE  
-9040-  
CABINET  
DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Melun, le 20 Mars 1941.

VU PAR LE GÉNÉRAL

CHAPITRE I  
QUESTIONS ADMINISTRATIVES

A. - No 16901  
Heure 16<sup>h</sup>00

Urgence

général : I - Services publics départementaux et communaux.-  
A. : Ces services sont normalement assurés.  
I. :  
T. :  
P.G. :  
M. :  
E. :  
M. :  
COURT :

II - Fonctionnaires.-  
Les fonctionnaires de mon Département observent dans l'ensemble une attitude correcte et loyale à l'égard du Gouvernement. Les mesures disciplinaires prises (mise à la retraite anticipée, déplacement d'office, application de la loi du 17 Juillet) ont permis d'écartier les mauvais agents et ont ranimé le zèle de ceux qui auraient eu tendance à négliger leur service. Malgré le surcroît de travail qui leur incombe, ils manifestent un désir évident de servir le pays et de contribuer à son relèvement.

III - Difficultés d'ordre administratif.-  
On peut considérer que ces difficultés sont provoquées par deux causes principales :

a) manque de personnel titulaire et qualifié.  
L'application de la réglementation nouvelle exige dans les circonstances actuelles un effort soutenu des agents d'exécution. Or l'arrêt du recrutement depuis le début des hostilités et le nombre important de prisonniers, font que l'administration manque en général du personnel compétent indispensable, personnel que les retraités rappelés à l'activité ou les auxiliaires ne peuvent remplacer. Ainsi, la Trésorerie Générale a vu ses opérations de dépenses quintupler et est obligée d'assurer son service avec un effectif diminué en qualité.

...

Le nombre des détenus de la Maison Centrale est passé de 481 à 656 et la même proportion est observée dans les Maisons d'Arrêt du Département où l'autorité occupante envoie des condamnés de ses Tribunaux. Le recrutement de douze surveillants auxiliaires serait indispensable pour assurer la bonne marche du service.

Enfin, il existe 322 vacances d'emplois dans les P.T.T. et il y a 150 fonctionnaires de l'Enseignement prisonniers, remplacés actuellement par des intérimaires.

b) La nouvelle législation a créé un nombre important de fonctionnaires dits "de contrôle" (contrôleurs du ravitaillement, agents de la surveillance des prix, services de police économique, etc...)

Malheureusement, dans un Département étendu dont les communications par voies ferrées sont difficiles, la pénurie de carburant entrave singulièrement leur action. Il ne m'a été possible, en effet, d'accorder à l'ensemble des services publics que 22.000 litres d'essence et 3.000 litres d'alcool pour le mois de Mars sur le contingent global du Département, contre 36.000 litres d'essence et 8.000 litres d'alcool pour le mois de Décembre 1940. Aussi les difficultés de transport ont-elles leur répercussion sur l'acheminement des dépêches postales, les tournées des Percepteurs, celles des Contrôleurs des Contributions Directes et les déplacements des Juges de Paix.

0/3  
PRÉFECTURE  
DE  
SEINE-ET-MARNE  
CABINET  
DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Melun, le 20 Mars 1941.

CHAPITRE II  
QUESTIONS ECONOMIQUES

I - Ravitaillement (difficultés, leur cause et les mesures prises).-

Le problème du ravitaillement est certainement le plus grave de l'heure présente. Tous les autres, qu'ils soient d'ordre administratif ou social, seraient beaucoup plus aisés à résoudre si la population pouvait être bien alimentée.

Les principales difficultés enregistrées par mes services dans ce domaine peuvent être ramenées aux points suivants :

- non déclaration des stocks
- activité du marché noir que les producteurs alimentent de préférence puisqu'ils peuvent vendre ainsi au-dessus de la taxe
- l'attraction constante de la capitale où les prix sont d'ailleurs plus élevés et dont la SEINE-et-MARNE souffre plus particulièrement en raison de sa situation
- insuffisance des moyens de transport pour les répartitions entre les détaillants des petites agglomérations rurales éloignées des lieux de résidence des grossistes ou demi-grossistes.

De plus, le retour aux courants commerciaux présente les inconvénients suivants : l'expédition des denrées abandonnée au gré des fournisseurs est échelonnée sur une trop longue durée. Aussi certains détaillants qui sont ravitaillés rapidement ont pu mettre ces denrées en vente avant que leurs concurrents aient

...

reçu la même marchandise. Cette différence de traitement se produisant dans la même agglomération soulève inmanquablement des réclamations de la part des consommateurs.

Ainsi, du savon de toilette a été mis en vente dans le département avant que la Direction départementale du Ravitaillement Général ait reçu notification du contingent de savon attribué à la SEINE-et-MARNE pour le mois de Décembre. Les Etablissements LEVER, MONSAVON, SALOMON n'ont prévenu ce service des expéditions faites (et encore sur sa demande) qu'au mois de Mars. Il serait de beaucoup préférable de ne prendre les courants commerciaux en considération que pour les groupements d'achat. Ceux-ci prendraient les denrées en charge et en assureraient la répartition sous la Direction et le Contrôle des Services départementaux du ravitaillement, alors qu'à l'heure actuelle les expéditions sont faites sans que ce service en soit avisé. Les tickets étant collectés par les grossistes ou les firmes expéditrices, le contrôle de la répartition échappe en grande partie au ravitaillement général.

2° - COMMUNICATIONS (P.T.T., S.N.C.F., progression des reprises besoins).

Tous les Etablissements postaux du Département sont ouverts et le courrier est acheminé normalement. Pour économiser le carburant dont la dotation pour l'ensemble du service s'élève à 7.700 litres par mois, le transfert des sacs postaux est assuré dans toute la mesure du possible à pied et bicyclette. Si cette attribution est diminuée le mois prochain, ce qui est à craindre, de sérieuses difficultés sont à prévoir dans ce domaine, le nombre et le poids des dépêches postales allant sans cesse croissant.

Les dégâts causés par la tempête du 2 Février aux réseaux téléphoniques se sont avérés beaucoup plus importants que ceux produits par faits de guerre. 150 kilomètres d'artères importantes sur voie ferrée et 300 kilomètres sur route ont été complètement détruites. Plus de 3.000 kilomètres d'artères sont en très mauvais état et doivent être révisés (poteaux ébranlés, fils cassés). L'Administration des P.T.T. estime qu'il faudra un an de travaux pour rétablir le réseau tel qu'il existait avant cette catastrophe et à la condition de posséder le matériel nécessaire. Les travaux sont actuellement en cours, 4 circuits seulement relie MELUN avec le nord du Département par PARIS. Dans cette région le raccordement des petites localités entre elles est presque terminé alors que dans le centre et le sud le tiers est à peine relié. Actuellement 6.500 abonnés sur 12.000 sont interrompus.

Il y aurait le plus grand intérêt à demander à l'Administration Supérieure des P.T.T. d'attribuer tout le personnel et le matériel dont elle peut disposer pour faire réparer au plus tôt ces communications.

S.N.C.F. Le trafic qui avait repris en partie est actuellement entravé par la circulation intense des convois organisés

par l'autorité occupante ainsi que par la réduction des trains (voyageurs et marchandises).

3° - Destructions, Reconstructions.-

Sur 76 ponts détruits, 10 ont été définitivement rétablis, 36 remplacés provisoirement et 26 sont en voie de reconstruction.

Le manque de matériaux (principalement ciment et fer) risque malheureusement de retarder considérablement la marche des travaux.

En ce qui concerne les immeubles détruits par faits de guerre, les premières instructions du commissaire à la Reconstruction relatives à la date d'ouvertures de cette période viennent seulement de me parvenir; seuls des travaux de réparation aux monuments historiques sont actuellement en cours. La mise en place de ce service est urgente, les sinistrés manifestant une impatience croissante.

4° - INDUSTRIES.-

Un certain nombre d'établissements industriels du Département ont repris leur activité. Malheureusement l'approvisionnement irrégulier en matières premières et en combustibles contraint un grand nombre d'entr'eux à réduire la durée du travail ou à cesser momentanément la fabrication. Ainsi la Chocolaterie MENIER à NOISIEL et la Coopération Pharmaceutique Française à PONTIERRY ont dû fermer leurs portes pendant trois semaines par manque de charbon. La pénurie d'essence et de pétrole affecte également de nombreuses entreprises et surtout celles de moyenne importance, qui n'avaient pas réalisé l'équipement électrique de leurs moteurs et ateliers.

*Handwritten notes:*  
Mélun  
Paris  
la P.T.T.  
ya-t-il  
un  
à-t-elle?

pour le mois de février, je n'ai pu mettre à la disposition des industriels que 23.500 litres d'essence, 9.300 litres de pétrole, 5.300 litres de gas oil, 3 tonnes de fuel-oil, 20.000 litres d'alcool contre 37.000 litres d'essence, 4.000 litres de pétrole, 10.000 litres de gas-oil, 10 tonnes de fuel-oil et 45.000 litres d'essence pour le mois de Décembre.

5° - AGRICULTURE.-

La récolte de betteraves industrielles s'est effectuée dans de bonnes conditions. Les emblavures de céréales atteignent des superficies sensiblement égales à celles de 1938. Les tonnages d'engrais azotés mis à la disposition du département sont insuffisants et leurs livraisons tardives n'en permettent pas l'utilisation rationnelle. Les réquisitions massives de fourrage et d'avoine risquent d'avoir une répercussion fâcheuse sur l'entretien du cheptel et l'exécution des travaux. Il en découlera obligatoirement en raison du manque d'aliments concentrés, une augmentation de la période d'engraissement du bétail. J'ai cependant obtenu de l'autorité occupante que la ration d'avoine des chevaux de labour soit fixée au minimum à 3 kilos 500 par jour; cette quantité est encore nettement insuffisante pour des chevaux du type ardennais. Ce rationnement risque de provoquer une diminution du rendement.

Enfin, les agriculteurs seine-et-Marnais ne peuvent plus compter sur la main-d'oeuvre étrangère qui a en grande partie disparue. Je leur ai demandé de faire appel aux chômeurs envoyés dans les centres de reclassement du Département par le Commissariat au chômage. L'adaptation de cette main-d'oeuvre sera difficile et la qualité des travaux s'en ressentira, du moins au début.

PRÉFECTURE  
DE  
**SEINE-ET-MARNE**  
-SOM-  
GABINET  
DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Meun, le 20 Mars 1941.

CHAPITRE III

QUESTIONS FINANCIÈRES

1° - Finances publiques -

Le règlement des dépenses de l'occupation allemande s'est évidemment intensifié.

Le nombre des paiements au titre des comptes spéciaux ouverts depuis la guerre (frais d'entretien de l'armée d'occupation) est d'environ 10.000 depuis le mois d'Octobre 1940. Le montant total des réquisitions mandatées depuis le mois d'Août par mes services s'élève à 23.304.704 frs.

L'exécution du recouvrement des impôts, bien que rendue difficile par les circonstances, peut être néanmoins considérée comme assez satisfaisante. Sur l'exercice 1939 le pourcentage des recouvrements est au 28 Février 1941 de 90,82% contre 97,91 % au 28 Février 1940 sur l'exercice 1938. Pour l'exercice 1940, malgré les retards dus aux événements, les recouvrements opérés sont passés de 34,82 % au 31 Décembre 1940 à 51,15 % au 28 Février 1941 contre 70,32 % et 76,55% au 31 Décembre 1939 et 28 Février 1940.

2° - Situation monétaire -

La circulation monétaire est normale. Il conviendrait cependant, en raison du retrait des pièces de 0,05 et de 0 fr 25 que les prix de détail soient arrondis au décime.

L'augmentation des dépôts dans les Caisses d'épargne du Département est à signaler. Le solde dû aux déposants, qui s'élevait à 479 millions le 31 Août 1939 et à 498 millions le 31 Mai 1940, est passé après capitalisation des intérêts de 1940, à 514 millions le 28 Février 1941.

...

3° - Situation bancaire -

Les banques sont beaucoup moins, à l'heure actuelle, des dispensatrices de crédits que des dépositaires de fonds, de titres et des caisses de règlement. En effet, dès la reprise économique en zone occupée, les paiements au comptant se sont substitués aux paiements à terme et, de ce fait, les Trésoreries privées se sont améliorées quand elles ne sont pas devenues pléthoriques en raison de l'épuisement des stocks et de l'impossibilité de les renouveler. Il en est résulté une diminution très importante de l'escompte, substitution des chèques aux effets de commerce et une réduction très sensible de toute opération à terme.

Les opérations boursières restent très limitées; par contre, les avances sur titres se pratiquent normalement.

La Succursale de MELUN de la Banque de France, dont les opérations ne portent que sur une moitié du Département, a enregistré un nombre élevé de souscriptions aux Bons du Trésor, soit un total de 10.035.000 frs du 1er Novembre au 28 Février 1941. Les comptes créditeurs de cette Banque ont augmenté pour cette même période de 5.774.000 frs.

o/n  
PRÉFECTURE  
DE  
SEINE-ET-MARNE  
CABINET  
DU PRÉFET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Melun, le 20 Mars 1941.

CHAPITRE IV

QUESTIONS SOCIALES

1° - Inspection du Travail - Main d'Oeuvre - Chômage - Grands Travaux.

Inspection du Travail -  
Les services de l'Inspection du Travail fonctionnent normalement en Seine-et-Marne.

Main-d'Oeuvre -  
La main-d'oeuvre trop abondante dans l'industrie en raison du manque de matières premières et de combustibles, fait au contraire défaut dans l'agriculture.

Pour pallier à cette pénurie, j'ai demandé aux Agriculteurs Seine-et-Marnais d'utiliser au maximum les chômeurs du Département et ceux de la région Parisienne. A cet effet, et en accord avec le Commissariat au Chômage et les Services de la Restauration Paysanne, cinq centres de reclassement ont été créés en Seine-et-Marne dans les communes suivantes : MOISSY-CRAWAYEL, LUMIGNY, CHAUCONIN, SAINT-PIERRE-les-MEMOURS et VARENNES-sur-SEINE. Ces dépôts ont reçu à ce jour 451 chômeurs parisiens dont 156 ont été placés chez des cultivateurs.

J'envisage la création prochaine de deux nouveaux centres à JOUY-sur-MORIN et PROVINS. L'adaptation de cette main-d'oeuvre aux travaux agricoles s'avère difficile et j'estime que pour permettre à l'Administration de la réaliser, il y aurait lieu de prendre les sanctions les plus sévères (poursuite devant les Tribunaux, emprisonnement) contre les chômeurs qui refusent de travailler ou qui, comme cela est

i..

arrivé à plusieurs reprises, s'enfuient de chez leurs employeurs préférant toucher à PARIS l'allocation de chômage et même ne rien toucher du tout, plutôt que de travailler la terre.

Chômage -

Le nombre des chômeurs est relativement faible en SEINE-et-MARNE où il n'a jamais dépassé 2.000.

A l'heure actuelle, il n'est que de 1400, soit 778 hommes et 622 femmes. D'ailleurs une forte proportion de ces sans travail relève plutôt de l'assistance que des secours aux ouvriers sans emploi.

Grands Travaux

Des chantiers importants pour la construction ou l'aménagement de certaines routes à grand trafic (Grande Rocade, route de MELUN à FONTAINEBLEAU, etc...) occupent actuellement 1400 ouvriers. Cet effectif sera encore augmenté au cours du présent mois et atteindra au 1er Avril 2.400.

3° - Assistance et Prévoyance Sociale - Hygiène - (la Famille, les Réfugiés, le Secours National, Dispensaires, Accidents du Travail, Santé Publique).

La Famille

L'Assistance à la Famille (décret du 29 Juillet 1939) est normalement appliquée par mes services. C'est ainsi que 256 primes à la première naissance (1ère fraction) et 173 primes (2ème fraction) ont été accordées dans mon Département à la date de ce jour.

Réfugiés -

Pour la période allant du 25 Février au 10 Mars, il existait dans mon Département 2.043 réfugiés secourus et 2.020 non secourus, au total 4.063. Ils sont répartis dans 290 communes. Ce nombre varie incessamment en raison des départs clandestins favorisés par la situation de la SEINE-et-MARNE à proximité de la zone interdite.

J'ai fait effectuer au cours des mois précédents une importante distribution de vêtements, linge, lainages et chaussures à tous les réfugiés nécessiteux.

...

Secours National - La campagne du Secours National a obtenu de très bons résultats en Seine-et-Marne. Il m'est impossible d'en donner actuellement le bilan, car celui-ci n'a pu encore être dressé par le Comité départemental. Je vous fournirai dans mon rapport du mois suivant toutes précisions à ce sujet.

Je mentionne aussi que cette oeuvre a déjà distribué de nombreux secours et participé aux soupes populaires organisées dans les plus importantes communes.

L'organisation départementale qui laissait à désirer, semble devoir donner toute satisfaction du fait de la désignation du nouveau délégué M. BRALLY.

Dispensaires -

Les consultations s'effectuent normalement dans les douze Dispensaires du Département. Je signale toutefois que l'Inspection départementale d'Hygiène a enregistré la démission de 5 assistantes-sociales et que les démarches faites pour les remplacer sont restées jusqu'à ce jour sans résultat. Il y aurait le plus grand intérêt à ce que soit fixé au plus tôt le statut administratif de ces infirmières, seule mesure susceptible de les attacher à leur poste.

Accidents du Travail -

La situation économique a également des répercussions sur les accidents du travail dont le nombre a sensiblement décliné. Cette diminution résulte de la réduction des ouvriers occupés et des difficultés de la vie actuelle qui incitent les ouvriers à interrompre leur travail que pour des accidents relativement graves.

Santé Publique -

L'état sanitaire du Département reste dans l'ensemble très satisfaisant. Pas d'épidémie, quelques cas isolés de maladies infectieuses dont le nombre n'a pas dépassé celui de l'année dernière. L'élévation du taux de la morta-

...

lité infantile signalée après l'exode ne s'est pas maintenue. Toutefois, j'ai pu constater au cours de mes tournées administratives un amaigrissement de 2 à 6 kilos chez un grand nombre d'enfants des écoles des centres urbains.

3° - JEUNESSE.-

Il existe actuellement dans mon Département onze centres ruraux ou centres de jeunesse. Je n'ai pas été invité par le Secrétariat d'Etat à participer à la création ni au fonctionnement de ces Groupements, sauf pour réquisitionner un local à leur intention ou pour faciliter leur ravitaillement.

Certains Chefs de centre, en l'absence d'un délégué départemental, prétendent relever directement de M. le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et ne pas avoir d'ordres à recevoir de l'administration départementale.

4° - ANCIENS COMBATTANTS -

M. DARASSE qui est actuellement prisonnier de guerre, a été récemment nommé Président de la Légion des Anciens Combattants pour la SEINE-et-MARNE. J'ai pris contact avec M. BROU Marcel, Président intérimaire. La Légion n'étant pas encore admise en zone occupée par l'administration allemande ne peut avoir pour le moment aucune activité.

Par contre, les autorités d'occupation ont autorisé le fonctionnement des Associations suivantes : Union Nationale des Combattants (7.750 adhérents en SEINE-et-MARNE), Union Fédérale (8.128 adhérents en SEINE-et-MARNE), Union Nationale des Mutués Réformés et Anciens Combattants, et Fédération des plus Grands Invalides. Leur activité est d'ailleurs des plus restreintes.

G/B  
PRÉFECTURE  
DE  
SEINE-ET-MARNE  
GABINET  
DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Meun, le 20 Mars 1941.

CHAPITRE V

RAPPORTS AVEC LES AUTORITES OCCUPANTES (application des circulaires des 27 Septembre, 9 Octobre et 4 Février).-

I - ADMINISTRATION DU PAYS -

1) Convention de La Haye - article 43 -

"Il est mentionné dans cet article que l'occupant prendra toutes mesures en vue de rétablir et d'assurer autant que possible l'ordre et la vie publique en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans ce pays".

A la suite de soi-disant vols d'essence et d'objets au préjudice des soldats allemands cantonnés à BRIE-COMTE-ROBERT, le Chef de l'Administration Militaire en France a obligé le Maire de cette Commune à faire participer du 27 Février au 6 Mars courant, les habitants à la garde du matériel ou objets appartenant à la troupe. Trente civils ont été requis à cet effet tous les jours de 20 heures à 6 heures du matin et interdiction a été faite aux habitants de BRIE-COMTE-ROBERT de quitter leur domicile pendant la même période et aux mêmes heures.

L'enquête à laquelle j'ai fait procéder par la Gendarmerie a permis d'établir que les vols constatés n'avaient certainement pas été commis par la population, mais plutôt par des soldats allemands qui avaient revendu ou donné ces objets.

D'autre part, je vous ai signalé à la date du 8 Mars,

...

-2-

qu'un Sous-Officier allemand avait tué le 4 Mars un jeune homme de 20 ans et blessé grièvement un homme en tirant de l'extérieur des coups de révolver à travers les volets d'un café. L'auteur doit comparaître devant le Tribunal Militaire de l'Armée de l'Air à PARIS.

2) Convention d'Armistice - article 13 -

"Le Gouvernement Français s'engage à faciliter les réglementations relatives à l'exercice des droits de la puissance occupante et à la mise en exécution avec le concours de l'Administration française".

Ainsi que je vous l'ai déjà fait savoir, le concours de l'Administration française a toujours été accordé dans la plus large mesure à l'autorité occupante.

II - REINTEGRATION DU PERSONNEL SPECIALISE EN ZONE OCCUPEE -

Convention d'Armistice - article 13 -

"Le Gouvernement Français veillera à ce que, sur le territoire occupé soit disponible le personnel spécialisé nécessaire correspondant aux conditions normales du temps de paix".

Les spécialistes précisés dans cet article ont en majorité rejoint leur domicile, mais tous n'ont pu être réembauchés.

III - RAPATRIEMENT DES POPULATIONS EN ZONE OCCUPEE -

Conventions d'Armistice - article 16 -

"Le Gouvernement Français procédera au rapatriement de la population dans les territoires occupés, d'accord avec les services allemands compétents".

La ligne de démarcation du nord restant en principe fermée, la situation des réfugiés de mon Département est inchangée.

IV - LIBRE EXERCICE DU CULTE -

Convention de La Haye - article 46 -

"Les convictions religieuses et l'exercice du culte doivent être respectés".

Je n'ai rien à ajouter sur ce point à mes précédents rapports.

...

-3-

V - REQUISITIONS -

Convention d'Armistice - article 18 -

"Les frais d'entretien des troupes d'occupation allemande sur le territoire français, seront à la charge du Gouvernement Français".

Il n'y a pas eu au cours du mois de Février, de réquisitions particulièrement importantes ou de nature abusive. Seules les réquisitions massives d'avoine pour le compte de l'Intendance allemande ont donné lieu à de nombreuses réclamations de la part des agriculteurs. A la suite de mon intervention, l'Autorité occupante a fixé la ration journalière d'avoine d'un cheval de labour à 3 Kgs 500. Cette quantité s'avère cependant insuffisante pour les chevaux de trait pendant la période des grands travaux.

*L'aveult  
est l'homme*

VI - PERQUISITIONS - PILLAGE -

Conventions d'Armistice et de la Haye 4 articles 46 et 47. -

"L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée, doivent être respectés".

"La propriété privée ne peut pas être confisquée. Le pillage est formellement interdit".

Les plaintes pour pillage sont moins nombreuses. Toutefois les dégâts commis dans les cantonnements et surtout chez l'habitant sont aussi importants.

VII - PEINES COLLECTIVES (otages, amendes)

Convention de La Haye - article 50.

"Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables".

Dans le courant du mois de Février, aucune peine collective ou amende n'a été infligée à la population. De même aucun otage n'a été gardé à vue ou emprisonné pendant la même période.

...

VIII - CONTRIBUTIONS.-

Convention de la Haye - article 51 -

"Aucune contribution ne sera perçue qu'en vertu  
"d'un ordre écrit et sous la responsabilité d'un Général  
"en Chef".

"Il sera procédé autant que possible à cette percep-  
"tion, que d'après les règles de l'assiette et de la répar-  
"tition des impôts en vigueur".

"Pour toute contribution, un reçu sera délivré".

Comme je l'ai indiqué au paragraphe précédent,  
aucune contribution n'a été prélevée par l'autorité alle-  
mande pendant le mois de Février.

IX - VALEURS ET STOCKS EN TERRITOIRE OCCUPE.-

Convention d'Armistice - article 17 -

"Il ne pourra être disposé de ces valeurs et stocks  
"se trouvant en territoire occupé, qu'en accord avec le  
"Gouvernement du Reich, étant entendu que le Gouvernement  
"allemand tiendra compte de ce qui est nécessaire à la vie  
"des populations des territoires non occupés".

Deux usines sont encore occupées en SEINE-et-MARNE  
par les autorités allemandes. Ce sont la Manufacture de  
Papiers Peints Isidore LEROY à PONTTIERRY et les Etablis-  
sements Everite située à DAMMARIE-les-LYS.

Ces deux entreprises ont demandé à plusieurs repri-  
ses de pouvoir reprendre leur activité, notamment la Société  
située qui a d'importantes commandes de tuyaux pour cana-  
lisation.

Malgré les nombreuses démarches que j'ai tentées  
à ce sujet, ces locaux n'ont pas été encore libérés.

Meun, le 20 Mars 1941.

CHAPITRE VI

M O R A L

I - Sensibilité de la population à l'égard des diverses  
propagandes : moyens propres à combattre ces propagandes.-

Les courants d'opinions qui peuvent exercer dans le  
Département une certaine influence sont de trois sortes :

- mouvement communiste
- mouvement De Gaulle
- Rassemblement National Populaire

a) Mouvement communiste.-

La propagande communiste qui, au moment des événements  
de Juin avait marqué un temps d'arrêt, a repris depuis Oc-  
tobre une nouvelle activité. Elle se manifeste par l'affichage  
de papillons, la distribution clandestine de tracts sur  
la voie publique ou dans les boîtes aux lettres des particu-  
liers, la circulation sous le manteau de circulaires, de  
journaux interdits (l'Humanité, l'Information). Toutes ces  
publications sont injurieuses à l'égard du Gouvernement et  
de ses représentants locaux.

Si dans les communes rurales, et c'est la majorité  
en SEINE-et-MARNE, cette action ne paraît pas efficace, elle  
affecte certainement la population des centres industriels  
(MELUN, MEAUX, DAMMARIE-les-LYS, SAINT-FARGEAU, CHAMPAGNE-  
sur-SEINE, etc...) et la partie ouest du Département comprise  
dans la banlieue parisienne (CHELLES, LAGNY, MITRY-MORY etc..)

...

-2-

Il existe dans ces centres de nombreux ouvriers, cheminots, monteurs de lignes, anciens membres du parti communiste qui n'ont pas renoncé à leurs idées et qui favorisent cette action ou même y participent. Cette propagande trouve d'ailleurs un terrain particulièrement favorable au sein d'une population plus éprouvée par le rationnement que celle des campagnes, ne mangeant pas tous les jours à sa faim, ayant souffert du froid cet hiver, partiellement en chômage et qui a subi l'exode et le pillage et maintenant l'occupation.

Moyens propres pour combattre cette propagande -

Le moyen le plus efficace pour neutraliser cette influence serait, tout en exerçant la plus stricte surveillance sur les meneurs, chefs de cellules et militants, d'augmenter les rations alimentaires et de procurer du travail à tous les salariés.

La première de ces mesures est irréalisable pour le moment. Quant à la seconde, j'ai déjà signalé plus haut qu'au moyen du reclassement agricole des ouvriers, de l'application de la nouvelle loi sur la retraite des vieux, le chômage n'existerait plus pratiquement en SEINE-ET-MARNE.

Jusqu'à ce jour, c'est surtout dans le District dévolu à la Police d'Etat que des résultats très appréciables ont été obtenus dans la répression de la campagne menée par les éléments extrémistes.

J'estime, en conséquence, que le meilleur moyen d'enrayer cette propagande serait d'étendre cette police à tout le Département ou tout au moins à la partie où la population est la plus dense, comme je vous l'ai proposé dans mon rapport du 15 Février 1941.

...

-3-

b) Si certains éléments paraissent s'intéresser au mouvement de l'ex-Général de GAULLE, aucune réaction n'a été constatée en faveur de ce parti en SEINE-ET-MARNE.

c) Rassemblement National populaire.-

Ce mouvement de date récente n'a fait son apparition dans le Département que depuis quelques jours et seulement dans la région de CHELLES. Les quelques personnes qui se sont fait inscrire à ce parti sont pour la plupart des mécontents ou des fonctionnaires auxquels il a été fait application de la loi du 17 Juillet. Actuellement, cette propagande est ignorée dans le reste du Département et ne semble pas devoir susciter de nombreuses adhésions.

2° - Impression produite. Accueil réservé à chaque décision importante du Gouvernement. Conditions de l'exécution de chacune de ces décisions. Difficultés rencontrées. Suggestions pour les surmonter. Amélioration souhaitée et paraissant réalisable dans les circonstances actuelles.

Cette impression est dans l'ensemble favorable. Si toutes les mesures de rationnement (alimentation, vêtements, chaussures) provoquent des récriminations, il ne saurait en être autrement dans un Département gros producteur de denrées agricoles, riche dans son ensemble et dont les habitants avaient avant les événements de Juin, un standard de vie élevé.

J'ai cru devoir vous signaler par un rapport spécial l'impression profonde produite par le discours du Maréchal PETAIN à SAINT-ETIENNE. La retraite des vieux, les décisions du Gouvernement de défendre l'Empire et de protéger nos bateaux marchands sont généralement approuvées.

En matière de rationnement alimentaire, les décisions gouvernementales sont actuellement appliquées d'une manière

...

-4-

assez satisfaisante. Cependant le problème ne sera entièrement résolu que par la répression impitoyable du marché noir et la possibilité pour les Départements déficitaires de faire venir, des départements excédentaires, les denrées qui leur sont attribuées par le Ravitaillement Général.

Je crois qu'il serait indispensable de réviser assez fréquemment la taxation des prix de certains produits (pommes de terre par exemple) qu'il est impossible de trouver sur place et que les commerçants se refusent à commander. En effet, ils seraient obligés de les céder à perte puisque les prix d'achat augmenté du prix de transport ne leur permettraient pas de réaliser un bénéfice suffisant.

D'autre part, il est évident que la tâche des petites municipalités rurales ne possédant pas de secrétaire de mairie professionnel, est devenue très lourde et qu'elle rebute beaucoup de Maires qui sont exposés aux réclamations les plus injustifiées. Il leur est souvent difficile d'apprécier le bien-fondé des demandes de leurs administrés, notamment en matière de bons d'achat pour chaussures et vêtements. Il faudrait que les secrétaires de Mairies des petites localités puissent se consacrer exclusivement à leur tâche et soulager d'autant leur Maire. Il faut espérer que la mise en application du décret du 21 Janvier 1941 permettra d'améliorer cette situation.

En résumé, l'état d'esprit public, sans être mauvais, participe des souffrances nées de la défaite et de l'occupation, en même temps que d'un égoïsme encore trop enraciné chez les Français. Il faut souhaiter qu'une propagande intensive, luttant contre les attaques ouvertes ou sournoises

...

-5-

de certains partis et trop complaisamment reproduites par la presse parisienne, parviennent à ranimer le sentiment national, le patriotisme et l'esprit de sacrifices sans lesquels la révolution nationale voulue par le Maréchal, Chef de l'Etat continuera à demeurer le privilège d'une élite peu nombreuse.